

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE
DU 7 AVRIL 2015**

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation 17 résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

Nous vous précisons à titre liminaire que la description de la marche des affaires sociales à fournir conformément à la loi figure dans le rapport de gestion.

I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1^{ère} résolution** a pour objet :

- d'approuver les comptes sociaux de la Société Sartorius Stedim Biotech de l'exercice 2014 qui se traduisent par un bénéfice de 24 845 263,66 euros et de donner quitus aux administrateurs,
- d'approuver le montant global des dépenses visées à l'article 39,4° du Code général des impôts s'élevant à 757 645 euros, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 252 548 euros,
- de prendre acte des termes du rapport du président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La **2^{ème} résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2014 qui se traduisent par un bénéfice de 73 734 milliers euros.

La **3^{ème} résolution** a pour objet de décider l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de fixer le montant du dividende à distribuer afférent à l'exercice écoulé.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un bénéfice net de 24 845 263,66 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

- A la réserve légale : 496 343,13 euros
- Soit un solde de : 24 348 920,53 euros
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de 9 032 348,34 euros
- Ce qui constitue un bénéfice distribuable de 33 381 268,87 euros
- Seront distribués à titre de dividendes 19 967 009,40 euros
- Soit un solde 13 414 259,47 euros que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ».

Il est donc proposé à l'Assemblée générale de fixer le dividende au titre de l'exercice 2014 à 1,30 euros par action.

Il est précisé que le montant distribué de 19 967 009,40 euros sera éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Il est également précisé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles ou non-éligibles à l'abattement	
	Dividendes en €	Autres revenus distribués
31 déc. 2013	18 412 315	0
31 déc. 2012	16 876 855	0
31 déc. 2011	15 327 238	0

Approbation des conventions réglementées

La 4^{ème} résolution a pour objet de prendre acte des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées mentionnant qu'aucune convention réglementée n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Approbation des jetons de présence

La 5^{ème} résolution a pour objet d'approuver le montant global annuel des jetons de présence s'élevant à 207 200 euros alloué au Conseil d'administration.

Approbation des éléments de rémunération

Les 6^{ème} et 7^{ème} 8^{ème} et 9^{ème} résolutions ont pour objet de soumettre à la consultation des actionnaires les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, conformément à la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013.

Il est donc proposé aux actionnaires d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération, tels que figurant dans le document de référence 2014 (page 94 et suivantes), de M. Joachim Kreuzburg, président -directeur général, de M. Reinhard Vogt, directeur général délégué, de M. Volker Niebel, directeur général délégué et de M. Oscar-Werner Reif, directeur général délégué.

Nomination/renouvellement d'administrateurs

La 10^{ème} résolution et la 11^{ème} résolution ont pour objet de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société :

Mme Anne-Marie Graffin (10^{ème} résolution),
 Membre non exécutif
 Administrateur indépendant
 Née le 03 mai 1961 (53 ans)
 Nationalité Française

Mandats et postes actuels :
 Membre du Conseil de Surveillance Valneva S.E depuis mars 2013
 Membre du Conseil de Surveillance Nanobiotix S.A depuis janvier 2014
 Gérant SMAG Consulting SARL depuis septembre 2011

Mandats d'administrateurs achevés et exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil d'administration de Themis Bioscience GmbH de juillet 2012 à Décembre 2014

Membre du Conseil d'administration de Sanofi Pasteur MSD Portugal de mars 2008 à décembre 2010

Membre du Conseil d'administration de Sanofi Pasteur MSD Espagne de mars 2009 à décembre 2010

Membre du Conseil d'administration de Sanofi Pasteur MSD UK de mars 2009 à décembre 2010

Membre du Conseil d'administration de Sanofi Pasteur MSD Irlande de mars 2009 à décembre 2010

Formation et parcours professionnel :

Diplômée de l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales)

1984 - 1987 : International Distillers and Vintners, Chef de produits France

1988 - 1990 : Laboratoires URGO : Responsable marketing adhésifs

1991 - 1995 : RoC S.A (Johnson & Johnson) Chef de Groupe Marketing International

1998 - 2000 : Sanofi Pasteur MSD: Chef de produits France vaccins adultes,

2001- 2005 : Sanofi Pasteur MSD : Chef de gamme puis Directeur Marketing Europe Vaccins adultes

2006 - 2008 : Sanofi Pasteur MSD : Directeur Exécutif Business Management

2009 - 2010 Sanofi Pasteur MSD: Vice Président Business Management

Depuis 2011 : Gérant SMAG Consulting Sàrl : Conseil Biotech et Medtech stratégie et management

et

Mme Susan Dexter (11^{ème} résolution),

Membre non exécutif

Administrateur indépendant

Née le 11 octobre 1955 (59 ans)

Nationalité américaine

Autres mandats d'administrateur actuels :

BioSense Technologies, Woburn, Massachusetts, USA, Technologie de diagnostic clinique basé sur l'impédance cellulaire.

Mandats d'administrateurs achevés, exercés au cours des cinq dernières années :

Kalon Biotherapeutics, College Station, Texas, Usa, Chief Medical Officer

Formation et parcours professionnel :

- American University, Washington, D.C., USA, Licence en immunologie et marketing

- Harvard University, Cambridge, Massachusetts, USA, Harvard University, Negotiation Course pour juristes

- Formation professionnelle de Harvard University en finance pour directeurs non financiers au titre de la société Dow Chemical

1975-1980 : université de Massachusetts Medical School, Recherche, culture de cellules de mammifères, études de toxicologie animale, recherche fondamentale

1980-1986 : recherche collaborative, ventes de produits de biotechnologie sur les marchés émergents pour des bioprocédés et des matières premières en bioproduction

1986-1998 : Celltech Biologics, Lonza Biologics, développement d'entreprise, Biotraitement et fabrication de biothérapies s'appuyant sur la biotechnologie

1998-2004 : collaborative BioAlliance, Dow Chemical Company (Dow Biotechnology Contract Manufacturing Services), vice-président, Développement de l'activité des services de fermentation microbienne, technologie et mise en place des technologies de biotraitement à usage unique

2004-2008 : Xcellerex, Inc (devenu GE Healthcare), Chief Business Officer, Chief Medical Officer des services de technologie des biotraitements avec intégration de la biotechnologie à usage unique, vente des technologies de biotraitement à usage unique

Depuis 2008 : Latham Biopharm Group, Consultant expert, vice-président du développement d'entreprise aux Chief Medical Officers pour des contrats de services dans l'industrie des sciences du vivant de la biotechnologie, conseils en stratégie, mise en place de la technologie des produits à usage unique et jetable, projet de gestion et développement marketing d'activités à objectifs ambitieux, conseiller et porte-parole de BioProcess International.

En cas d'approbation de ces nominations et de renouvellement du mandat exercé par M. Oscar-Werner Reif (cf. 12^{ème} résolution ci-après), le Conseil d'administration serait composé de dix membres dont trois femmes et sept hommes, permettant ainsi à la société d'être en conformité avec les dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 et du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF, relatives à la représentation équilibrée homme/femme au sein du Conseil d'administration.

L'approbation de ces nominations permettrait, en outre, de nommer deux nouveaux administrateurs indépendants, Mme Anne-Marie Graffin et Mme Susan Dexter, portant le nombre d'administrateurs indépendants à quatre et de respecter la recommandation AFEP MEDEF relative à l'échelonnement du renouvellement des mandats des administrateurs.

La 12^{ème} **résolution** a pour objet de renouveler le mandat d'administrateur exercé par M. Oscar-Werner Reif.

Nomination de nouveaux co-commissaires aux comptes

La 13^{ème} **résolution** a pour objet de nommer KPMG, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Ernst & Young Audit dont le mandat arrive à expiration.

La nomination de KPMG s'inscrit dans la mise en œuvre par la société des recommandations du livre vert.

La 14^{ème} **résolution** a pour objet de nommer Salustro Reydel en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Auditex dont le mandat arrive à expiration.

Nous rappelons que les mandats de Deloitte Et Associés, co-commissaire aux comptes titulaire et de BEAS, co-commissaire aux comptes suppléant, expireront en 2018 à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La **15^{ème} résolution** a pour objet de modifier l'article 11.3 du titre 3 des statuts de la société afin de le mettre en conformité avec l'article L. 225-39 du Code de commerce tel que modifié après l'adoption de l'ordonnance de simplification du droit en date du 31 juillet 2014. Cet article prévoit désormais que les conventions conclues entre la société et une société dont elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, sont exclues du périmètre des conventions réglementées.

La **16^{ème} résolution** a pour objet de modifier l'article 14.3 du titre 3 des statuts de la société afin de le mettre en conformité avec les dispositions du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ayant notamment modifié la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une assemblée générale des actionnaires ; cette date est désormais fixée au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris (en lieu et place du troisième jour ouvré précédant l'assemblée).

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La **17^{ème} résolution** a pour objet de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal qui sera établi à l'issue de l'Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Nous espérons que les différentes propositions exposées dans ce rapport recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration
Représenté par son président
M. Joachim Kreuzburg